

**Direction Générale :**

Tél. : 05 46 45 50 97  
Fax : 05 46 45 52 94  
direction@ghi-atlantique17.fr  
Rue du Docteur Schweitzer  
17019 La Rochelle Cedex

**La Direction commune :**

**Hôpitaux**

**La Rochelle-Ré-Aunis**

Hôpital St-Louis  
Hôpital Marius Lacroix  
Hôpital de St-Martin-de-Ré  
Sire du Fief de la Mare  
Centre de Soins de Suite  
de Marlonges  
Etablissement et Service d'Aide  
par le Travail « Le Treuil Moulinier »

**Centre Hospitalier  
de Rochefort**

**Centre Hospitalier  
de Marennes**

**EHPAD Résidence  
"Val de Gères" Surgères**

**Centre Hospitalier  
de l'Île d'Oléron**

## **DECISION n° DG 2024-184**

### **Portant délégation de signature**

## **Pôle des Achats, de la Logistique, des Travaux et du Patrimoine**

### **LA DIRECTRICE GENERALE DU GROUPE HOSPITALIER LITTORAL ATLANTIQUE**

**(Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron et EHPAD de Surgères)**

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles

-L.6141-1 relatif aux établissements publics de santé

-L.6143-7 relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé

-D. 6143-33 à D.6143-34 et R.6143-35 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n° 2005-920 du 20 août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction de certains établissements, en particulier les dispositions concernant la gestion par une direction commune,

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 27 juillet 2023 portant détachement de Madame Valérie BENEAT-MARLIER, directrice d'hôpital, pour une durée de quatre ans, dans l'emploi fonctionnel de Directrice du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, des Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, et de Saint-Pierre d'Oléron et de l'EHPAD de Surgères à compter du 7 août 2023.

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 19 juin 2018 portant nomination de Monsieur Xavier CADILHAC en qualité de directeur-adjoint au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, au Centre Hospitalier de Marennes et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, et l'arrêté du 30 novembre 2020 le nommant également directeur-adjoint au Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Rochefort en date du 28 août 2001 portant recrutement par mutation de Madame Marie-Noëlle RIVANO en qualité d'ingénieur en chef au Centre Hospitalier de Rochefort à compter du 27 août 2001, directrice des Services Techniques,

**Vu** la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis portant recrutement de Madame Adélaïde PALLUEAU à compter du 5 septembre 2013, la décision portant nomination de l'intéressée en qualité d'attaché et son affectation à



la Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,

**Vu** la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis portant recrutement de Madame Anne RANCEZE à compter du 15 juin 1998 et la décision portant nomination de l'intéressée en qualité d'attachée d'administration hospitalière à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 à la Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux,

**Vu** la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis portant recrutement, à compter du 5 septembre 2022, de Monsieur Alexandre SCHALL, attaché, responsable des achats à la Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron en date du 28 mai 2007 portant recrutement de Monsieur Arnaud LE BIHAN, attaché d'administration hospitalière responsable des ressources humaines,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de La Rochelle, en date du 17 mars 2003, nommant Monsieur Vincent PACTON, ingénieur, responsable de la Blanchisserie,

**Vu** la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de la Rochelle-Ré-Aunis portant recrutement, à compter du 2 janvier 2012 de Monsieur Bruno DESVEAUX, ingénieur hospitalier coordinateur sécurité,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de La Rochelle en date du 19 février 2007 portant recrutement de Monsieur Gaël LECHAT, ingénieur hospitalier à la Direction des Services Techniques,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de la Rochelle en date du 4 octobre 2006 portant recrutement de Madame Aurélie MINIER, ingénieur hospitalier à la Direction des Services Techniques,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de la Rochelle portant recrutement de Monsieur Thibault HILLAIRET, Ingénieur, Conseiller en Transition Energétique et Ecologique en Santé du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique à compter du 4 avril 2022

**Vu** la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis portant recrutement par voie de mutation, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008, de Monsieur Sylvain ZERCHER, ingénieur hospitalier en chef à la Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux, responsable du service logistique,

**Vu** la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis portant recrutement par voie de mutation, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, de Monsieur Stéphane CREUSOT, ingénieur hospitalier en chef à la Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux, responsable du service de Restauration.

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de La Rochelle portant recrutement, à compter du 27 mai 2008, de Monsieur Sébastien DE CHECCHI, ouvrier principal de 2<sup>ème</sup> classe, PC Sécurité, et la décision du 18 décembre 2020 portant nomination de l'intéressé en qualité de technicien hospitalier,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de La Rochelle portant recrutement, à compter du 1<sup>er</sup> mars 1999, de Monsieur Frédéric PETITFILS, technicien hospitalier, PC Sécurité,



**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de La Rochelle portant recrutement, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1998, de Monsieur Philippe RABILLER, technicien hospitalier, PC Sécurité,

**Vu** la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis portant recrutement, à compter du 4 mars 2002 de Monsieur Frédéric ANGUILLE, ouvrier principal de 2<sup>ème</sup> classe, PC Sécurité,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de La Rochelle portant recrutement, à compter du 29 juin 2015, de Monsieur Gérard FAKOURY, ouvrier principal de 2<sup>ème</sup> classe, PC Sécurité,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de La Rochelle portant recrutement, à compter du 7 novembre 2018, de Monsieur Alain DUGAST, agent de sécurité incendie, PC Sécurité,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de La Rochelle portant recrutement, à compter du 15 novembre 2004, de Monsieur Yannick LE BRIS, ouvrier principal

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Marennes en date du 1<sup>er</sup> août 2014 portant recrutement par mutation de Madame Sandra ISABEAU, adjoint des cadres, Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Marennes en date du 5 juillet 1993 portant recrutement de Madame Pascale FOUCHE, adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron portant recrutement, à compter du 6 décembre 2010, de Madame Chimène MORGAT, adjoint administratif, et la décision portant affectation de l'intéressée au Service Economique de l'établissement à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

**Vu** la convention de Direction Commune entre les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'île d'Oléron et EHPAD de Surgères en date du 6 novembre 2020

**Vu** l'organigramme de direction commune

## DECIDE

### Article 1

#### **A - Achats, Logistique**

**1.1** - Monsieur Xavier CADILHAC, directeur-adjoint chargé de la Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux au Groupe Hospitalier Littoral Atlantique, reçoit délégation permanente pour signer tous les actes courants relevant de son secteur de compétence, ainsi que l'ensemble des télé-déclarations relatives au domaine visé, signer les titres de recettes, les marchés publics et les bons de commande et les ordres de service.

**1.2** - En cas d'absence ou d'empêchement de courte durée de Monsieur CADILHAC, la délégation prévue à l'article 1.1 est donnée à Madame Anne RANCEZE, à Madame Adelaïde PALLUEAU et à Monsieur Alexandre SCHALL, attachés d'administration hospitalière.



Mesdames Anne RANCEZE, Adelaïde PALLUEAU et Monsieur Alexandre SCHALL assurent leur mission dans le respect des dispositions du code de la commande publique et du référentiel documentaire des achats.

**1.3**—Pour ce qui concerne les Centres Hospitaliers de Marennes et de Rochefort, en cas d'absence ou d'empêchement de courte durée simultané de Monsieur Xavier CADILHAC, de Madame Anne RANCEZE, de Madame Adelaïde PALLUEAU et de Monsieur Alexandre SCHALL, délégation est donnée à Madame Sandra ISABEAU, adjoint des cadres, pour signer les commandes, les conventions, et les bons de commande des classes 2 et 6 (magasins compris) gérés par la Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux, viser le service fait sur les factures ainsi que les courriers courants de cette direction.

**1.4** - Pour ce qui concerne le Centre Hospitalier de l'île d'Oléron, en cas d'absence ou d'empêchement de courte durée simultané de Monsieur Xavier CADILHAC, de Madame Anne RANCEZE, de Madame Adelaïde PALLUEAU et de Monsieur Alexandre SCHALL, délégation est donnée à Madame Chimène MORGAT, adjointe administrative, et à Monsieur Arnaud LE BIHAN, attaché d'administration hospitalière, pour signer les bons de commande des classes 2 et 6 (magasins compris) gérés par la Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux, viser le service fait sur les factures ainsi que les courriers courants de cette direction.

Madame MORGAT et Monsieur LE BIHAN assurent leur mission dans le respect des dispositions du code de la commande publique et du référentiel documentaire des achats.

**1.5** - Monsieur Vincent PACTON, responsable de la Blanchisserie, reçoit délégation à l'effet de signer les commandes de produits lessiviels, les fournitures textiles, les produits d'entretien de chaufferie ainsi que les petites fournitures d'atelier (pièces détachées) spécifiques à la blanchisserie, pour un montant inférieur à 5 000€ HT.

**1.6** - Sont habilités à signer les constats de dommages aux biens qui se produisent sur le site de l'Hôpital Saint-Louis, selon les zones géographiques concernées :

- Monsieur Xavier CADILHAC, directeur-adjoint, et, en son absence, Madame Adelaïde PALLUEAU, Monsieur Alexandre SCHALL et Madame Anne RANCEZE, attachés d'administration hospitalière, pour la zone gérée par la Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux -Cellule de l'exploitation ou de l'équipement-,

- Monsieur Xavier CADILHAC, directeur-adjoint, Madame Adelaïde PALLUEAU-pour la zone gérée par la Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux -Cellule Travaux-,

- Monsieur Sylvain ZERCHER, ingénieur en chef, et Monsieur Stéphane Creusot ingénieur en chef-pour la zone gérée par la Logistique,

- Monsieur Vincent PACTON, Ingénieur responsable de la Blanchisserie, pour la zone de la blanchisserie.

- Monsieur Bruno DESVEAUX, ingénieur hospitalier et, en son absence, Monsieur Frédéric ANGUILLE, Monsieur Sébastien DE CHECCHI, Monsieur Frédéric PETITFILS, Monsieur Philippe RABILLER, Monsieur Gérard FAKOURY, Monsieur Alain DUGAST techniciens hospitaliers ; Monsieur Yannick LE BRIS, ouvrier principal, pour la zone gérée par la Direction des Services Techniques.

**1.7** - Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Madame Pascale FOUCHE, adjoint administratif, assure la fonction de référente adjointe achat (hors pharmacie) du Centre Hospitalier de Marennes au sein de la fonction achat du GHT Atlantique17.

Au titre de ses missions, Madame Pascale FOUCHE reçoit délégation de signature, exclusivement pour signer (hors pharmacie)



- Les commandes pour lesquelles il existe un marché en cours et ceux hors marché dans la limite de 5 000 € HT pour répondre à une urgence avérée mettant en cause la sécurité et la continuité du service public hospitalier, après validation du Directeur des achats de l'Etablissement support et, en son absence, par l'une des personnes ayant reçu délégation de signature.
- Les bons de commande passés auprès des centrales d'achat et notamment l'UGAP, dans les segments d'achat (code de nomenclature) pour lesquels la centrale d'achat concernée a été retenue et après validation du Directeur des Achats de l'Etablissement support.

Madame Pascale FOUCHE assure sa mission dans le respect des dispositions du code de la commande publique et du référentiel documentaire des achats.

**1.8** – A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, Madame Chimène MORGAT assure la fonction de référent achat (hors pharmacie) du Centre Hospitalier de l'île d'Oléron au sein de la fonction achat du GHT Atlantique17.

Au titre de ses missions, Madame Chimène MORGAT reçoit délégation de signature, exclusivement pour signer (hors pharmacie)

- Les commandes pour lesquelles il existe un marché en cours et ceux hors marché dans la limite de 5 000 € HT pour répondre à une urgence avérée mettant en cause la sécurité et la continuité du service public hospitalier, après validation du Directeur des achats de l'Etablissement support et, en son absence, par l'une des personnes ayant reçu délégation de signature,
- Les bons de commande passés auprès des centrales d'achat et notamment l'UGAP, dans les segments d'achat (code de nomenclature) pour lesquels la centrale d'achat concernée a été retenue et après validation du Directeur des Achats de l'Etablissement support.

Madame Chimène MORGAT assure sa mission dans le respect des dispositions du code de la commande publique et du référentiel documentaire des achats.

**1.9** - Monsieur Arnaud LE BIHAN, assure, en tant que suppléant de Madame MORGAT, la fonction de référent achat (hors pharmacie) du Centre Hospitalier de l'île d'Oléron au sein de la fonction achat du GHT Atlantique17.

Au titre de ses missions, Monsieur Arnaud LE BIHAN reçoit délégation de signature, exclusivement pour signer (hors pharmacie) :

- les commandes pour lesquelles il existe un marché en cours et ceux hors marché dans la limite de 5 000 € HT
- Les commandes pour répondre à une urgence avérée mettant en cause la sécurité et la continuité du service public hospitalier, après validation du Directeur des achats de l'Etablissement support et, en son absence, par l'une des personnes ayant reçu délégation de signature,
- Les bons de commande passés auprès des centrales d'achat et notamment l'UGAP, dans les segments d'achat (code de nomenclature) pour lesquels la centrale d'achat concernée a été retenue et après validation du Directeur des Achats de l'Etablissement support.

Monsieur Arnaud LE BIHAN assure sa mission dans le respect des dispositions du code de la commande publique et du référentiel documentaire des achats.



## **B – Travaux et Services Techniques**

**1.10** - Délégation est donnée à Madame Marie-Noëlle RIVANO, Ingénieur responsable des Travaux et des Services Techniques du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique à l'effet de signer tous actes courants relevant de son secteur de compétence, en particulier :

- les courriers de la Direction des Services Techniques,
- les notes de service, documents administratifs et techniques relatifs au fonctionnement des services techniques
- les ordres de service en tant que maître d'œuvre, les Procès-verbaux de réception
- les télé déclarations relatives au domaine visé.

**1.11** - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Noëlle RIVANO, la délégation consentie à l'article 1.10 est confiée à Madame Aurélie MINIER, ingénieure hospitalier aux Services Techniques pour ce qui concerne le Groupe Hospitalier Littoral Atlantique.

**1.12** – En cas d'absence ou d'empêchement de courte durée, simultanés, de Madame Marie-Noëlle RIVANO et de Madame Aurélie MINIER, la délégation consentie à l'article 1.10 est donnée à Monsieur Gaël LECHAT, ingénieur aux Services Techniques, pour ce qui concerne le Groupe Hospitalier Littoral Atlantique.

**1.13** - Délégation est donnée à Monsieur Bruno DESVEAUX, ingénieur hospitalier, dans le cadre de ses missions de coordonnateur de la sécurité, à l'effet de signer les courriers courants, les ordres de service, les procès-verbaux de réception ainsi que l'ensemble des télé déclarations relatives à son domaine de compétences pour ce qui concerne le Groupe Hospitalier Littoral Atlantique.

**1.14** - Délégation est donnée à Monsieur Thibault HILLAIRET, ingénieur hospitalier, dans le cadre de ses missions de Conseiller en Transition Energétique et Ecologie en Santé, à l'effet de signer les courriers courants, les ordres de service, les procès-verbaux de réception ainsi que l'ensemble des télé déclarations relatives à son domaine de compétences pour ce qui concerne le Groupe Hospitalier Littoral Atlantique.

## **C – Patrimoine**

**1.15** – Monsieur Xavier CADILHAC, directeur-adjoint, est chargé du Patrimoine du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique.

**1.16** – A ce titre, Monsieur Xavier CADILHAC reçoit délégation pour signer les actes courants relevant de son secteur de compétence, à l'exception des actes administratifs et notariés.

**1.17** - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CADILHAC, Madame Marie-Noëlle RIVANO reçoit délégation pour signer les actes courants relatifs au patrimoine à l'exception des actes administratifs et notariés.

## **Article 2**

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteure de la décision, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

## **Article 3**

La présente décision modifie la décision n° DG 2024-52 du 8 mars 2024 et annule la décision n° DG 2024-54 du 8 mars 2024 portant délégation de signature dans les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, le

Centre Hospitalier de Rochefort, le Centre Hospitalier de Marennes, le Centre Hospitalier de l'île d'Oléron et l'EHPAD de Surgères.

Elle fera l'objet d'une communication aux intéressé(e)s, d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime et d'un affichage dans chacun des établissements de la direction commune.

Elle est consultable sur le site internet des établissements du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique.

Fait à La Rochelle, le 06 JAN. 2025

La Directrice Générale

Valérie BENEAT-MARLIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Beneat-Marlier".

